



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

Nantes, le 20 novembre 2020

**COMITE TECHNIQUE DE LA DIRM NAMO
20 novembre 2020 - PROCES VERBAL**

Le comité technique (CT) de la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM – NAMO) s'est tenu le vendredi 20 novembre 2020, en visioconférence et audioconférence, sous la présidence de M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional.

Étaient présents :

En qualité de représentants de l'administration:

- M. Guillaume SELLIER
- Mme Séverine BIENASSIS

En qualité de représentants du personnel :

Au titre de la CGT :

- M. Nicolas LE GOLVAN
- M. Claude Houis
- M. Hervé LANGLOIS

Au titre de FO :

- Patrick HOUSSAIS
- Marc OTTINI

Au titre de la CFDT / UNSA:

- Mme Céline DORNEMIN
- Mme Christine DREAN

Au titre de la FSU / SNETAP MER :

- Aucun représentant (excusés)

En qualité d'expert pour l'administration :

- Mme Lise MOYON

Ouverture du comité technique interrégional

M. Guillaume SELLIER ouvre la séance le 20 novembre

M.HOUSSAIS est désigné secrétaire de séance.

Point n°1 – Approbation du procès verbal de la réunion du 20 novembre 2020 – Pour approbation

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 – Prise en compte du risque COVID dans l'organisation du travail de chaque service - PRA mis à jour en novembre 2020 - Pour validation

Guillaume SELLIER rappelle que l'objectif est la mise en œuvre la plus importante possible du télétravail pour limiter la circulation du virus tout en assurant 100 % des missions.
Les chefs de service ont été invités à actualiser à nouveau leur PRA : les documents ont été adressés aux représentants du personnel dans le cadre de la préparation de ce CT.

P.Houssais signale le fait qu'il sera nécessaire d'actualiser les documents au regard du décret du 10 novembre 2020 relatif aux personnes vulnérables.

S.Bienassis répond que la note « chapeau » du secrétariat général sera actualisée pour tenir compte de ces derniers éléments.

L.Moyon ajoute que la situation des personnes vulnérables concernées par ce nouveau décret a été traitée en lien avec les chefs de service concernés.

Le résultat de ces votes est retranscrit ci-dessous :

| |
|--|
| Vote sur les PRA des services, sous réserve de la mise à jour des dispositions relatives à la situation des personnes vulnérables retranscrites dans la note transversale du secrétariat général |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |
| Pour : 7 |

Point n°3 – Identification des jours RTT collectifs de fermeture de la DIRM NAMO - pour approbation

Au regard des jours fériés en 2021, L.Moyon propose que les jours de fermeture suivant pour l'ensemble des services de la DIRM NAMO :

- vendredi 14 mai
- vendredi 12 novembre

| |
|----------------|
| Vote |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |
| Pour : 7 |

Cette disposition est approuvée à l'unanimité.

Point n°4 – Questions des organisations syndicales

P.Houssais indique que la gestion de l'indemnisation des frais de repas a été mal vécue par les agents.

G.Sellier demande qu'un nouveau mail explicatif soit adressé aux agents.

S.Bienassis rappelle que ces dispositions ne s'appliquent plus : ce point sera cependant vérifié en prenant l'attache de l'administration centrale.

Marc Ottini demande si les tests antigéniques pourront être utilisés dans le cadre de l'embarquement des agents sur le patrouilleur.

G.Sellier répond qu'au regard du taux de fiabilité faibles des tests antigéniques, les tests PCR seront maintenus.

Concernant la réforme du DCS, M.Ottini alerte sur le fait que les agents s'interrogent beaucoup.

G.Sellier indique que le document qui a été diffusé à tort est un document de travail. Il ne s'agit pas d'une version stabilisée, et des discussions sont en cours au sein du groupe de travail dédié pour trouver la meilleure adéquation entre les moyens et les compétences. En l'état actuel des travaux, le pré-positionnement des agents sur les futurs moyens n'est, en aucun cas, achevé.

Par ailleurs la DAM a indiqué que compte tenu du retard pris sur la publication de l'arrêté de restructuration, les documents ne pourraient pas être présentés au sein des CT des DIRM en décembre : le CT initialement prévu le 8 décembre est donc annulé.

En l'absence de CT le 8/12, P.Houssais demande quel aménagement précis des locaux est prévu (réfectoire etc.) à Lorient compte tenu des déménagements à venir (CSN, SSGM).

Il faudrait notamment éviter que les personnes extérieures au site (ex : marins) se déplacent dans les zones de manutention des phares et balises.

G.Sellier répond que les choses ne sont pas définies pour le moment : une concertation locale est donc nécessaire.

P.Houssais signale que le non accès au quai complexifie grandement l'exercice des missions. G.Sellier relancera la Région sur ce point.

La séance est levée à 10h05.

~~Le Secrétaire~~

Le secrétaire
Patrick HOUSSAIS



Le Directeur

Guillaume SELLIER
Directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique - Manche Ouest



